

Le Président

A Moulins,  
Le 6 juin 2018

Monsieur Pierre-Olivier CAVEY  
Directeur des études et des campagnes  
Ligue de défense des conducteurs  
23 avenue Jean MOULIN  
75014 PARIS

Monsieur le Directeur,

J'accuse bonne réception de votre courrier en date du 24 mai 2018 et vous remercie pour l'envoi de votre livre *Et si l'avenir c'était la voiture ?*, qui ne manque pas, pour ma part, de susciter un vif intérêt dans le contexte actuel.

Dès l'annonce de la proposition d'abaissement de la vitesse à 80 km/h sur la plupart des routes du réseau secondaire, je me suis opposé à cette mesure, considérant qu'elle n'était pas – contrairement à ce que le Gouvernement prétend - une mesure de sécurité routière pour les usagers mais un palliatif inique à un manque croissant d'investissements sur les infrastructures.

C'est un coup porté notamment aux territoires ruraux qui pâtissent déjà du manque voire de l'absence de moyens de transport alternatifs tels que le bus ou le train.

C'est pourquoi j'ai engagé un certain nombre d'actions afin de faire entendre la voix des territoires ruraux. En effet, j'ai signé la pétition contre l'abaissement de la vitesse à 80 km/h lancée par le Député du Cantal Vincent DESCOEUR.

J'ai également fait voter, à l'unanimité, une motion par l'Assemblée départementale de l'Allier pour protester contre la mesure et faire des propositions.

Parmi celles-ci se trouve l'idée que vous rappelez et qui consisterait à accorder aux autorités détentrices du pouvoir de la circulation (maires et Présidents de Conseils départementaux) d'aménager au cas par cas la vitesse maximale autorisée prévue par le code de la route pour les voies dont il a la charge, pour pouvoir fixer une vitesse supérieure dans la limite de 10 km/h.

D'ailleurs, peut-être m'avez-vous entendu défendre cette proposition lorsque je suis intervenu le 18 avril dernier dans l'émission « le téléphone sonne » sur France Inter où je me suis efforcé de faire entendre la voix des territoires ruraux tels que l'Allier.

Pour terminer je tenais à vous féliciter pour votre initiative qui consiste à organiser une Marche des élus contre la généralisation du 80 km/h. Malheureusement, je ne pourrai être parmi vous à l'occasion de cet événement car je serai retenu par des obligations contractées antérieurement.

Néanmoins je suis heureux de voir que la mobilisation ne faiblit pas et que comme moi, vous ne désespérez pas de faire entendre notre cause.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes salutations les meilleures.



**Claude RIBOULET**